

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2024**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er avril 2023 et 2022 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 21 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123541

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	2 180 284	2 024 279
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	300 000	300 000
Don de la Fondation Lucie et André Chagnon	60 252	111 910
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Don d'une indemnité d'assurance vie et d'une succession	27 889	100 000
Revenu pour la gestion FRSC et FCFSCJ	11 072	36 605
Subvention FRSC	977 400	
Gains nets (pertes nettes) de placements	94 488	(43 855)
Autres produits	8 839	18 402
Subvention pour efforts d'éducation financière		44 500
	<u>3 710 224</u>	<u>2 641 841</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion (note 10)	392 752	379 538
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	117 363	135 399
Attributions et programmes		
Programme d'aide aux organismes (note 7)	1 146 626	1 149 123
Autres programmes (note 7)	1 381 460	408 085
Programme - service à la communauté - gestion (note 10)	315 174	199 191
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraide d'autres régions	120 000	120 000
Attributions aux organismes	180 000	180 000
Répartition des charges d'administration générale (note 10)	63 260	70 418
	<u>3 716 635</u>	<u>2 641 754</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(6 411)</u>	<u>87</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024			2023	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Affecté au fonds du programme 211	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	48 217	32 824	828 663	909 704	909 617
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(6 411)	(6 411)	87
Encaissements des avances à des organismes	(12 679)		12 679		
Solde à la fin	35 538	32 824	834 931	903 293	909 704

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 411)	87
Éléments hors caisse		
Amortissements	13 704	13 139
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>(18 970)</u>	<u>15 068</u>
	(11 677)	28 294
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>32 949</u>	<u>(388 896)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>21 272</u>	<u>(360 602)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(137 855)	(58 616)
Cession de placements	107 232	206 620
Avances à un organisme		(45 000)
Encaissements des avances à des organismes	12 679	22 855
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(2 175)</u>	<u>(8 754)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(20 119)</u>	<u>117 105</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(40 000)</u>	
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(38 847)	(243 497)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>826 399</u>	<u>1 069 896</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>787 552</u>	<u>826 399</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	175 934	249 909
Placements à court terme	<u>611 618</u>	<u>576 490</u>
	<u>787 552</u>	<u>826 399</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	175 934	249 909
Placements à court terme (note 4)	611 618	576 490
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	1 462 565	1 431 434
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes (note 5)	8 216	12 679
Frais payés d'avance	27 113	32 609
	<u>2 285 446</u>	<u>2 303 121</u>
Long terme		
Placements (note 4)	708 237	658 644
Avances à des organismes (note 5)	27 322	35 538
Immobilisations corporelles (note 6)	51 600	63 129
	<u>3 072 605</u>	<u>3 060 432</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 846 906	1 843 615
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	130 944	109 513
Apports reportés (note 9)	191 462	157 600
Dette à long terme échéant à moins de un an		40 000
	<u>2 169 312</u>	<u>2 150 728</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	35 538	48 217
Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne	32 824	32 824
Non affecté	834 931	828 663
	<u>903 293</u>	<u>909 704</u>
	<u>3 072 605</u>	<u>3 060 432</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Christèle Gran-Villeneuve, présidente

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme comptabilise une portion des promesses de dons à la fin de l'exercice, laquelle est fondée sur l'expérience historique des encaissements de l'organisme et les hypothèses de la direction.

Gains nets (pertes nettes) de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains nets (pertes nettes) de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Oriflammes, amélioration locative	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 53 % pour la collecte de fonds et 47 % pour les attributions et programmes.

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
	\$	\$
Promesses de dons (a)	1 443 000	1 266 361
Indemnité d'assurance vie à recevoir		100 000
Subvention à recevoir		44 500
Taxes à la consommation à recevoir	19 565	20 573
	<u>1 462 565</u>	<u>1 431 434</u>

(a) Dans le cadre de sa campagne annuelle de financement, l'organisme a obtenu des promesses de dons totalisant 1 545 316 \$ (1 330 307 \$ en 2023). Conformément à la politique de l'organisme en la matière présentée à la note 2, seul un montant de 1 427 472 \$ (1 245 674 \$ en 2023) a été comptabilisé dans les produits de l'exercice. Au cours des derniers exercices, l'organisme a effectivement encaissé en moyenne 92 % des promesses de dons qu'il avait obtenu.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds communs de placement		
Financière Banque Nationale		
Titres à revenus fixes	431 249	415 636
Titres de croissance	7 985	7 845
Fonds d'actions	<u>157 053</u>	<u>146 815</u>
	<u>596 287</u>	<u>570 296</u>
Valeurs mobilières Desjardins		
Marché monétaire	50 360	116 917
Titres à revenus fixes	141 521	129 634
Titres de croissance	<u>516 356</u>	<u>412 093</u>
	<u>708 238</u>	<u>658 644</u>
Fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse		
Financière Banque Nationale	<u>15 331</u>	6 194
	<u>1 302 423</u>	<u>1 235 134</u>

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Centre Ancrage (maison des femmes), sans intérêt (taux effectif de 3,35 %), encaissable par versements trimestriels de 1 607 \$, échéant en 2029	33 750	40 179
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	1 788	5 359
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %)		<u>2 679</u>
	<u>35 538</u>	48 217
Encaissements disponibles à court terme	<u>8 216</u>	12 679
	<u>27 322</u>	<u>35 538</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 8 216 \$ en 2025 et à 6 429 \$ de 2026 à 2029.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortis- sement cumulé	
\$	\$	\$
Oriflammes	8 956	5 581
Ameublement et équipement	127 815	115 821
Site Web	7 330	7 330
Amélioration locative	60 013	23 781
	<u>204 114</u>	<u>152 513</u>
	<u>3 375</u>	<u>11 994</u>
		4 275
		16 670
		42 184
		<u>63 129</u>

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 13 704 \$ (13 139 \$ en 2023).

7 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2024	2023
	\$	\$
Programme d'aide aux organismes	1 146 626	1 149 123
Fonds relance services communautaires	977 400	
Programme Bâtisseurs communautaires	120 000	120 000
Programmes délégués sociaux	63 428	63 428
Fonds jeunesse - Fondation Lucie et André Chagnon	59 183	111 910
Programme Opération Septembre	22 035	21 215
Fondations	12 631	13 226
La Chaudronnée, Tout compte fait	9 354	9 354
Urgence Énergie	5 945	5 945
Camp d'été RAME	3 173	3 173
Autres programmes (a)	108 311	59 834
	<u>2 528 086</u>	<u>(59 834)</u>

(a) Le montant total des dons traités pour le compte d'autres Centraide est de 37 958 \$ (16 979 \$ en 2023).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	87 248	69 244
Salaires et charges sociales à payer	43 695	40 269
	<u>130 943</u>	<u>109 513</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	157 600	177 758
Montant encaissé	1 074 086	125 453
Montant constaté aux résultats	<u>(1 040 224)</u>	<u>(145 611)</u>
Solde à la fin	<u>191 462</u>	<u>157 600</u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	392 752	379 538
Répartition des charges d'administration générale	<u>117 363</u>	<u>135 399</u>
	<u>510 115</u>	<u>514 937</u>
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	315 174	199 191
Répartition des charges d'administration générale	<u>63 260</u>	<u>70 418</u>
	<u>378 434</u>	<u>269 609</u>
	<u>888 549</u>	<u>784 546</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs de placement et les fonds d'actions de sociétés cotées en Bourse exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions cotées en Bourse exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et en fonds d'actions cotées en Bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 383 551 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 59 515 \$ en 2025, à 61 807 \$ en 2026, à 62 015 \$ en 2027, à 64 765 \$ en 2028 et à 65 015 \$ en 2029.